

# Bourse d'oiseaux de Martigny

Du 27 au 28 octobre 2019, visité le 28 octobre 2019



## I. Généralités

La bourse s'est déroulée dans la salle communale sur deux niveaux. Les oiseaux primés étaient exposés au rez-de-chaussée, la vente des animaux s'est faite principalement au premier étage. Il y avait un petit stand de vente de nourriture et d'accessoires dans le hall d'entrée. L'entrée était libre. La bourse était organisée par Ornival, la Société valaisanne d'ornithologie. Un règlement de la bourse obsolète (2015) figurait sur son site Web. Il concernait pour l'essentiel l'organisation et le soin des oiseaux. De ce fait, les nouvelles directives de l'art. 111 OPAn, en vigueur depuis 2018, en matière de détention et de vente ainsi que l'obligation d'informer ne faisaient pas partie intégrante du règlement. L'exposition se déroulant sur deux jours, les oiseaux ont passé la nuit dans leurs cages. Plus de 400 oiseaux ont été exposés dans quelque 180 cages.

### Informations sur la détention des animaux

La plupart des cages étaient des cages d'exposition standard classiques de différentes tailles. Les canaris et les estrildidés, mais aussi certaines perruches ondulées et d'autres petits psittaciformes (perruches catherine, perruches moineaux ou inséparables) étaient détenus dans les plus petites cages (38 x 31 x 18 cm). La PSA estime inacceptable l'utilisation de ce genre de mini-cages pour des oiseaux de la taille de perruches ondulées. L'espace y est si petit que les oiseaux ne peuvent pratiquement pas bouger de manière naturelle. Par ailleurs, la très faible profondeur des cages ne permet pas aux oiseaux de se mettre en retrait. D'autres inséparables, perruches de Bourke, perruches splendides ou cailles naines étaient logées dans des cages légèrement plus grandes (46 x 36 x 22 cm – env. 60 x 50 x 40 cm). Une telle taille de cage est acceptable pour les espèces présentées, à condition de placer les logements en partie grillagés sur le dessus de telle sorte qu'ils ne soient pas visibles des visiteurs par le haut, car cela perturbe énormément les animaux. Pour

les oiseaux de taille moyenne (p. ex. perruches à collier, perruches à tête prune, tourterelle rieuse d'Afrique du Nord, pigeons paons), les cages utilisées mesuraient 100 x 50 x 80 cm. Dans la zone d'entrée, il y avait également 8 volières grillagées (100 x 200 x 50 cm) dans lesquelles étaient exposées des perruches à queue plate (perruches de Pennant, rosellas). La taille de cette volière était acceptable, mais elle manquait malheureusement d'éléments d'aménagement utilisables.

Les exigences minimales de l'ordonnance sur la protection des animaux (OPAn) pour la détention des oiseaux n'ont été malheureusement que rarement respectées.

Il est vrai que, pour les événements d'une durée inférieure à quatre jours, l'art. 30b OPAn autorise la détention des animaux dans des locaux d'hébergement dont les dimensions sont légèrement inférieures aux dimensions minimales fixées par la loi, à condition de respecter les exigences particulières du tableau 2 OPAn. En font notamment partie les possibilités de se baigner, des branches naturelles abondantes pour les psittaciformes, l'obligation de détention par groupes d'au moins deux animaux, l'équipement des enclos avec divers perchoirs, souples, de différentes épaisseurs et de différentes orientations ainsi qu'avec du sable convenant à son absorption par des oiseaux. Mais même ces directives très importantes pour le bien-être des oiseaux ont été en grande partie ignorées. Les façades et les dessus des cages étaient en grillage métallique et, par conséquent, non protégés des regards. Certaines cages étaient même visibles sur trois côtés.



*La cage des diamants à tête rouge était visible de tous les côtés et d'en haut aussi. Sans possibilités de retrait, les oiseaux étaient très agités et stressés.*

L'aménagement des cages était extrêmement rudimentaire. Il se composait principalement de deux perchoirs en bois fixes, d'une mangeoire, d'un abreuvoir et d'une litière en fibres de bois.

Il n'y avait pas de perchoirs souples ou de branchages frais à ronger et pour grimper (pour les perroquets). Hormis quelques rares exceptions, il n'y avait pas de possibilités de baignade ni d'occupation. Il n'y avait que très peu de possibilités de retrait, seulement là où la feuille d'évaluation couvrait une partie de la cage. Pour pouvoir tirer le meilleur parti de cette couverture minimale, certains estrildidés sont même restés assez longtemps sur le sol derrière cette feuille, comportement à vrai dire inhabituel chez ces oiseaux. De nombreux oiseaux (toutes des espèces sociales) étaient par ailleurs détenus seuls.



*Inséparable d'Abyssinie détenu seul. La détention individuelle non conforme à la loi était, hélas, courante à cette bourse.*



*L'aménagement se limitait à deux perchoirs, du substrat au sol, de la nourriture et de l'eau. Les animaux n'avaient aucune occupation, très peu de possibilités de retrait et de protection des regards.*



*Conséquence du manque d'occupation: les oiseaux ont rongé les perchoirs, heureusement, en bois.*

Les cages étaient alignées sur plusieurs rangées sur des tables. En particulier, les petites cages permettaient de se pencher au-dessus des cages; seuls certains éleveurs avaient couvert la partie supérieure de la cage d'une feuille de papier. Étant donné que des mouvements venant au-dessus de l'oiseau suggèrent à cet animal de fuite l'approche d'un prédateur, la PSA estime que l'on ne devrait jamais pouvoir regarder dans les cages par le haut. Il faudrait aussi toujours tenir les visiteurs à distance des cages pour éviter d'effrayer les oiseaux. Ce n'était pas le cas, car les rangées de cages étaient très rapprochées et il n'y avait pas de barrières. Les visiteurs pouvaient s'approcher tout près des cages, voire les toucher pour ne pas heurter d'autres visiteurs lorsqu'ils regardaient les cages.



*Pas de possibilité de retrait. Le placement de nombreuses cages permettait aux visiteurs de facilement regarder d'en haut à l'intérieur. À chaque fois, de nombreux oiseaux ont réagi effrayés.*



*La proximité des visiteurs et le contact avec les cages peuvent susciter la peur et le stress chez les oiseaux. Il suffirait de placer une barrière pour tranquilliser les animaux.*



*La disposition de certaines cages faisait dépasser les abreuvoirs du bord de la table. Résultat, les visiteurs qui passaient tout près pouvaient déplacer les cages, ce qui peut paniquer les oiseaux.*

### Informations sur le comportement des oiseaux pendant l'exposition

En raison de l'absence de barrières, de la petitesse des cages et de l'étroitesse des rangées de cages, les visiteurs pouvaient s'approcher des cages sans difficulté. Dans ces petites cages n'offrant pas de possibilité de se cacher, les oiseaux n'avaient, quant à eux, aucune possibilité d'échapper aux regards des visiteurs ou, du moins, de se ménager une distance physique. Cela a généré du stress chez plusieurs espèces d'oiseaux. En particulier, les mésanges à moustaches indigènes, mais aussi des représentants d'espèces «domestiquées» (canaris, inséparables masqués...) présentaient des symptômes d'anxiété et de stress, par exemple en sautant et voletant sans arrêt frénétiquement, en se blottissant, se cachant derrière le partenaire, rongant le grillage, tremblant des ailes ou respirant par le bec. Les plumes tout ébouriffées de la queue d'une mésange à moustaches qui pressait ses plumes contre le grillage étaient dues à ces tentatives de fuite permanentes. Selon l'art. 30a, al. 2, let. c OPAn, les animaux dépassés par la situation doivent être hébergés et pris en charge de manière appropriée. La PSA est d'avis que les exposants et les organisateurs auraient dû retirer cet oiseau de l'exposition.

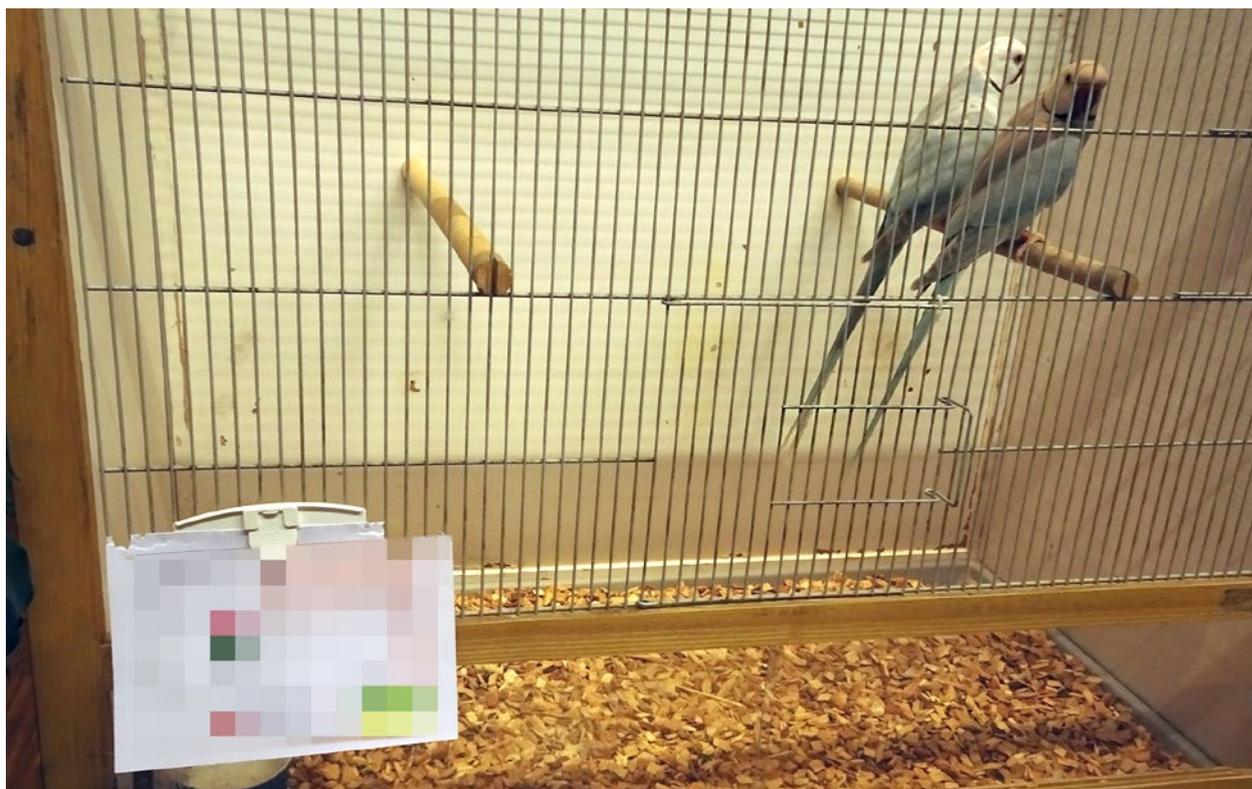


*Plumes de la queue ébouriffées de cette mésange à moustaches qui n'a pas arrêté de voler prise de panique.*



*En l'absence de structures utilisables pour se mettre à couvert, les cailles naines de Chine se sont blotties dans le coin le plus éloigné de leur cage.*

Plusieurs oiseaux ont manifesté des comportements stéréotypés ou proches du stéréotype, par exemple en courant dans tous les sens sur le plancher de la cage ou en effectuant des types de vol répétitifs. Ces stéréotypies sont des troubles du comportement qui indiquent une sollicitation excessive de l'animal. Certains oiseaux constamment frustrés par les tentatives de fuite infructueuses ont même changé de stratégie en restant apathiques au sol ou sur les perchoirs. Ce comportement appelé «learned helplessness» indique que l'animal a renoncé, que toutes ses tentatives de maîtrise de la situation sont vouées à l'échec; cela marque un état de frustration complète et de souffrance silencieuse.



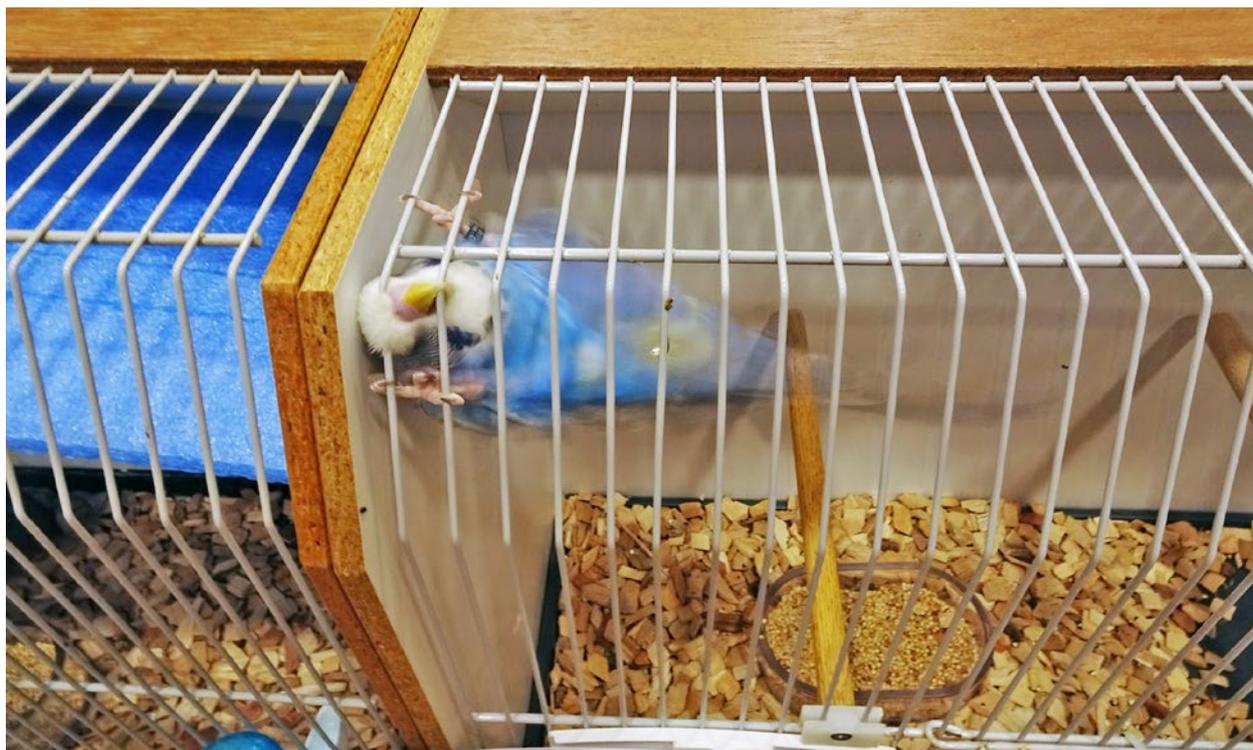
*Par manque de matériel à ronger, les perroquets ont rongé leurs perchoirs et les feuilles d'évaluation fixées sur le devant de la cage, comme on le voit ici avec ces perruches à collier.*

## II. Points positifs pour la protection animale relevés durant la bourse

- L'hygiène dans les cages était bonne, également grâce à la litière en fibres de bois.
- Les animaux disposaient d'eau propre et de nourriture en permanence.
- Les portes des cages étaient toujours sécurisées par des serre-câble, ce qui permettait d'empêcher l'ouverture involontaire (ou non) des cages.
- Il n'y avait pas de gros perroquets ni, à l'exception de la mésange à moustaches, aucune espèce nécessitant une autorisation de détention exposée et en vente. C'est une bonne chose, car le mode de détention de ces espèces est très exigeant. À l'extrême rigueur, elles ne devraient être présentées dans des expositions que dans des conditions de détention exemplaires. Les espèces nécessitant une autorisation de détention ne devraient pas être proposées à la vente lors d'une exposition. Il ne faut surtout pas donner l'impression que la détention de ces espèces est facile et que ce sont des animaux de compagnie dont tout le monde peut s'occuper.

### III. Points négatifs pour la protection animale relevés durant la bourse

- Absence de barrières devant les cages, par conséquent, les visiteurs avaient librement accès aux cages et en ont profité.
- Pénibilité pour les oiseaux due au placement bas des cages, ce qui, en l'absence de barrières, a permis aux visiteurs de se pencher en particulier sur les petites cages ou de photographier d'en haut. Les oiseaux dans ces toutes petites cages n'avaient aucune possibilité de fuir ou de se mettre en retrait, d'où un stress important pour les animaux exposés.



*Le rongement des barreaux observé à plusieurs reprises, en particulier chez les perruches ondulées, est considéré comme un signe indéniable de malaise des animaux dans la cage.*

- Manque de possibilités de retrait et d'échapper aux regards dans les cages pour les animaux.
- Absence d'aménagement et manque d'espace dans les cages qui, du fait de leur extrême austérité, ne répondaient en rien aux besoins des oiseaux ni aux dispositions légales, l'espace étant totalement insuffisant dans les plus petites cages.
- Absence d'exemplarité par manque de volières de démonstration qui auraient montré aux visiteurs ce qu'est une détention respectueuse des animaux et adaptée à leurs besoins et auraient souligné la différence avec les conditions de détention lors des expositions primées. Par ailleurs, aucune information n'était disponible sur la biologie et les exigences en matière de détention des espèces présentées.
- Absence d'intervention de la part du personnel de surveillance qui, certes, était présent mais ne s'est pas manifesté quand la PSA était sur place lorsque le comportement de visiteurs était à l'évidence inapproprié.
- Animaux exposés dépassés par la situation d'exposition, comme c'était le cas de nombreux oiseaux qui montraient des signes de sollicitation excessive.
- Exposition d'élevages extrêmes ou d'animaux présentant des caractéristiques surtypées dues à l'élevage, en particulier chez les canaris, dont certaines variétés d'élevage étaient éloignées de leur apparence naturelle. En plus de différentes races de couleur, notamment chez les canaris et les inséparables, il y avait aussi des oiseaux avec des anomalies de plumage. C'était le cas

des canaris frisés dont les plumes de la poitrine, du dos et des épaules étaient très frisées ainsi que des perruches ondulées et des canaris huppés. Ces derniers avaient parfois du mal à voir quelque chose sous leurs huppés. La PSA estime ces formes d'élevage critiques, car elles limitent le champ de vision de ces animaux, réduisant ainsi leur capacité à réagir aux stimuli de l'environnement. L'altération de la vue, sens essentiel pour les oiseaux, est considérée comme particulièrement négative. La PSA est d'avis que ces oiseaux sont pour cette raison très gênés et qu'ils ne devraient pas être élevés ni exposés avec ces caractéristiques extrêmes.



*Plusieurs canaris frisés étaient exposés.*

- Exposition d'oiseaux sauvages indigènes, en l'occurrence de la mésange à moustaches, dans des conditions aussi exigües suscitant généralement un stress important pour les animaux. Les oiseaux sauvages en raison d'une période de domestication plus courte ont habituellement une tendance plus élevée à la fuite et sont plus craintifs, les expositions les sollicitant rapidement de manière excessive. En outre, l'obligation d'autorisation de détention n'a pas été signalée.
- Absence totale d'information constatée par la PSA, en dépit de l'obligation en vertu de l'art. 111 OPAn d'informer par écrit l'acheteur sur les exigences en matière de détention et les bases légales.
- Conteneurs de transport inappropriés et transports pénibles pour les oiseaux qui, pour certains, ont été encore longuement trimballés dans la bourse par les acheteurs une fois l'achat effectué. S'agissant de boîtes en carton allongées, les oiseaux n'avaient pas de prise sur le matériau lisse.
- Manipulation parfois non professionnelle et stressante observée par la PSA pour attraper et faire sortir les oiseaux de la cage. Une caille peinte de Chine s'est échappée de la main de la personne qui l'attrapait et a foncé directement dans le mur avant de pouvoir être emballée. Une femelle inséparable a été attrapée, puis mise dans un carton en utilisant un très gros gant. Une immobilisation «douce» de l'oiseau est peu probable de cette façon.

#### IV. Conclusion

L'ordonnance sur la protection des animaux (OPAn) spécifie des exigences légales minimales pour la détention des animaux, également pour les oiseaux. Elles portent, par exemple, sur la taille des enclos, la détention en groupes et les éléments d'aménagement. Pour les expositions, les cantons peuvent toutefois accorder des dérogations, à la demande des organisateurs, et donc autoriser à ne pas respecter les dimensions minimales, sachant que les exigences légales en matière d'aménagement des enclos restent les mêmes que pour la détention permanente. La Protection Suisse des Animaux PSA adopte une approche différente en la matière, elle estime que les expositions d'animaux ont toujours un rôle d'exemplarité. Les exigences minimales de l'OPAn devraient toujours être respectées dans les expositions animales et même dépassées aussi souvent que possible pour le bien-être des animaux. Cela permet au public intéressé de se renseigner sur les conditions de détention respectueuses des animaux, de rentrer à la maison avec des exemples à imiter. Précisément lors d'expositions évaluées par des juges, des volières de démonstration spacieuses et structurées pour répondre aux besoins de l'espèce seraient un précieux outil pédagogique qui permettrait aussi de montrer aux visiteurs les différences entre des conditions de détention respectueuses des animaux et les conditions médiocres que l'on rencontre lors des expositions primées. Il faut absolument éviter que les visiteurs aient l'impression que l'on peut détenir chez soi des oiseaux dans de telles petites cages si rudimentairement aménagées.

Les conditions de détention à Martigny étaient réduites au minimum et peu respectueuses des animaux. De surcroît, au vu de l'absence de barrières devant les cages ainsi que d'une surveillance plutôt inefficace, la situation a généré chez divers oiseaux beaucoup de stress et sollicité de manière excessive leur capacité d'adaptation. Ces animaux souffrent encore plus lorsqu'ils sont très exposés.



*L'important, c'était la couleur. Des canaris ainsi que d'autres espèces étaient présentés dans différentes variétés d'élevage.*

La PSA est d'avis que les expositions ne sont justifiées que si elles n'impliquent pas de souffrance pour les animaux. Il ne faudrait donc exposer que des espèces et des individus qui vivent assez bien la situation d'exposition.

Par ailleurs, la PSA invite les exposants à installer à l'avenir des barrières devant les cages pour maintenir les visiteurs à distance. Il faudrait aussi exhorter les visiteurs à ne pas toucher les cages, à ne pas poser d'appareils photos sur les cages et à ne pas déplacer sur le côté, par exemple, les feuilles d'évaluation accrochées sur les cages.

La PSA considère que les exposants devraient en outre aménager un minimum de possibilités de retrait et de protection des regards pour les oiseaux.

La PSA estime que la feuille d'évaluation apposée sur les cages d'exposition n'est même pas suffisante pour offrir une protection visuelle minimale, en particulier aux plus gros oiseaux. Il faudrait nettement mieux protéger les oiseaux des regards, par exemple avec des boîtes en carton, planches en bois ou panneaux en plastique. Un entretien de vente est également absolument nécessaire ainsi qu'une information par écrit de l'acheteur sur les besoins et les exigences en matière de détention de l'espèce vendue (cf. art. 111 OPAn).

Lors de son passage à la bourse, la PSA a cherché à s'entretenir avec son responsable. Comme il ne se sentait pas bien, il n'a pas été possible de lui parler. Il est ressorti de l'entretien avec l'une des personnes chargées de la surveillance que les dispositions légales ne semblaient pas être connues et qu'il n'y avait rien à redire à la forme de détention pratiquée à Martigny puisque l'on procédait ainsi depuis des années. Cette personne n'a pas su dire si l'autorisation stipulée dans les art. 104 et 106, al. 5 avait été demandée.

La PSA exhorte les responsables de la bourse à prêter nettement plus d'attention au bien-être des animaux lors des prochaines bourses. La plupart des éleveurs ont d'excellentes connaissances en ornithologie. Cela peut et devrait se refléter dans la qualité de la détention lors des bourses. La PSA avait déjà critiqué en 2018 l'exposition de petits animaux visitée à Fribourg, notamment en raison des conditions de détention insatisfaisantes et peu respectueuses des oiseaux et petits animaux exposés, voir à ce propos [www.protection-animaux.com/expositions\\_animales](http://www.protection-animaux.com/expositions_animales)

